



Litige entre courtier et assurance

Par **Rizzo_old**, le **04/11/2007** à **14:55**

Bonjour,

Mes parents ont souscrit à une assurance auto par l'intermédiaire d'un courtier.

Ayant eu mon permis en Juin 2007, nous avons fait une demande pour un avenant au contrat pour m'y inclure en tant que jeune conducteur.

Nous avons contacter le courtier par téléphone pour réaliser la démarche. (Nous avons même donné la photocopie de mon permis de conduire).

Nous avons cru qu'il avait fais le nécessaire auprès de l'assurance.

Nous l'avons contacté à plusieurs reprises pour avoir un retour concernant cet avenant..... On pensais que j'étais assuré car chez certaines assurances il suffit de passer un coup de téléphone et de communiquer la photocopie du permis de conduire.

Cependent j'ai eu un accrochage dont je n'étais pas fautif, et l'assurance me réclame 450€ de franchise car je n'étais pas assuré.

Après deux mois et demi d'acharnement, nous nous sommes rendu compte qu'il n'avais pas fais le nécessaire et qu'il s'est permis de résilier notre contrat sans notre accord et d'en établir un autre (le nouveau contrat à été signé par un de mes parents.

Mon accrochage est donc passé sur l'ancien contrat.

Je récapitule : Permis obtenu en Juin 2007, accrochage 11/09/2007, résiliation contrat sans accord le 13/09/2007 et nouveau contrat présenté et signé par mes parents le 14/09/2007.

Merci par avance pour votre aide.